

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD  
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **mardi, 2 juillet 2019** à 19 :30 heures.

Étaient présents :

Mesdames	Johanne Pelletier	Messieurs	Pier-Alexandre Caron
	Marilyn Fortin		Julien A. Caron
			Jocelyn Caron
			Philippe Mainguy

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence de Madame Denise Deschênes, mairesse.

**1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et mentionne les points à l'ordre du jour aux personnes qui assistent à la séance.

**2. Ordre du jour**

**2.1 Acceptation**

124-07-2019

**Adoption de l'ordre du jour.**

**Il est proposé par :** Madame Johanne Pelletier

**Appuyé par :** Monsieur Jocelyn Caron

**Et unanimement résolu : -**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
  - 2.1 Acceptation
3. Questions du public/Suivi
4. Procès-verbal du 3 juin 2019
  - 4.1 Acceptation
5. Administration générale
  - 5.1 Programme à pied, à vélo, ville active/Entente de collaboration
6. Transport
  - 6.1 Liste des travaux réalisés/Juin 2019
  - 6.2 Soumissions fauchage des chemins/Résultat
  - 6.3 Appel d'offres/Déneigement/Chemins municipaux
  - 6.4 Demande/Club du Lac Isidore
7. Aménagement, urbanisme et développement
  - 7.1 Demande/CPTAQ/Lot #5 032 595
  - 7.2 Vente/Terrains de la municipalité/Lots #6 260 280 et #6 317 947
8. Loisirs et culture
  - 8.1 Centre des Loisirs/Perron et escalier à refaire derrière la salle/Soumission
  - 8.2 Fêtes du 175<sup>e</sup> /Annulation de la résolution #213-10-2018 et transfert de l'excédent affecté au 175<sup>e</sup>
  - 8.3 Aménagement paysager/Fleurs/Édifice municipal

- 8.4 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés/Dépôt projet Cercle de Fermières
- 9. Subvention, cotisation & appui
  - 9.1 La Fondation de La Maison d'Hélène/Demande de don
- 10. Correspondance
- 11. Varia
- 12. Comptes payés et à payer
  - 12.1 Acceptation
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

**3. Questions du public/Suivi**

Madame la mairesse ne fait pas de suivi puisque les questions ont été répondues au fur et à mesure lors de la période de questions de la séance précédente.

**4. Procès-verbal du 3 juin 2019**

**4.1 Acceptation**

125-07-2019

**Procès-verbal/3 juin 2019/Adoption.**

**Il est proposé par :** Monsieur Philippe Mainguy  
**Appuyé par :** Madame Marilyn Fortin  
**Et unanimement résolu : -**

**QUE** le procès-verbal du 3 juin 2019 soit accepté tel que rédigé.

**5. Administration générale**

**5.1 Programme à pied, à vélo, ville active/Entente de collaboration**

126-07-2019

**Programme à pied, à vélo, ville active/Entente de collaboration.**

**CONSIDÉRANT QU'À pied, à vélo, ville active** est un programme initié par Vélo Québec qui vise à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment à proximité des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs poursuivis par ce programme sont de créer des environnements sécuritaires afin de favoriser le transport actif pour l'ensemble des citoyens et de modifier les habitudes de déplacement des enfants et de leurs parents sur le trajet domicile-école-travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total prévu pour la réalisation de ce programme est de 5 100 \$ et que Vélo Québec apporte une contribution au montant de 2 325 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût résiduel à assumer par la municipalité est de 2 775 \$, montant qui peut être réduit s'il y a une contribution complémentaire de la Table régionale de concertation sur les saines habitudes de vie en Chaudière-Appalaches (TSHV) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est bénéfique pour la population et qu'il favorisera les déplacements à pied ou à vélo sécuritaires, en particulier pour les enfants qui vont à l'école ;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Marilyn Fortin  
**Appuyé par :** Monsieur Jocelyn Caron

**Et unanimement résolu : -**

**QUE** la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard accepte l'entente de collaboration pour la mise en œuvre du programme *À pied, à vélo, ville active*.

**QUE** madame Denise Deschênes, mairesse soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard ladite entente et tout document nécessaire à la réalisation de ce programme.

**QUE** la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard contribue financièrement au projet pour la somme de 2 775 \$. Ce montant peut être diminué si du financement complémentaire de la TSHV est obtenu. La contribution de la municipalité sera versée à raison de 50 % après la tenue de la rencontre de démarrage et 50 % au dépôt de la version finale du plan de déplacement.

**6. Transport**

**6.1 Liste des travaux réalisés/Juin 2019**

**Réseau routier/Liste des travaux réalisés/Juin 2019.**

À titre informatif, madame la mairesse indique les principaux travaux réalisés au cours du mois de juin 2019 :

- Gravier et grattage des chemins par le tracteur et la niveleuse ;
- Nettoyage de fossés dans la route Harrower ;
- Enrochement dans la route Harrower ;
- Réparation du chemin près du 536, chemin Lessard Est ;
- Entretien des terrains municipaux (pelouse).

**6.2 Soumissions fauchage des chemins/Résultat**

127-07-2019

**Soumissions fauchage des chemins/Résultat.**

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises locales ont été invitées à soumissionner pour des travaux de fauchage en bordure des chemins ;

**CONSIDÉRANT QU'**un soumissionnaire a répondu à l'invitation dont voici le résultat :

		Montant	Taxes		Total
			TPS	TVQ	
1	FORTIN M.P.M.D.	3 400.00 \$	170.00\$	339.15\$	3 909.15 \$

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Julien A. Caron  
**Appuyé par :** Monsieur Pier-Alexandre Caron  
**Et unanimement résolu : -**

**D'**accorder à *Fortin M.P.M.D.* le contrat des travaux de fauchage en bordure des chemins pour la saison 2019 au montant de 3 909,15 \$ incluant les taxes.

**QUE** l'invitation à soumissionner fait partie intégrante de ce contrat.

**6.3 Appel d'offres/Déneigement/Chemins municipaux**

128-07-2019

**Appel d'offres/Déneigement/Chemins municipaux.**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'un an avec *Les Constructions H.D.F. inc.* pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard s'est terminé le 30 avril 2019 ;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Pier-Alexandre Caron  
**Appuyé par :** Monsieur Philippe Mainguy  
**Et unanimement résolu : -**

**QUE** des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver des chemins municipaux soient demandées par l'entremise d'un système électronique d'appel d'offres accessibles aux entrepreneurs et dans le journal L'Oie Blanche pour 1 an (2019-2020), 3 ans (2019-2022) et 5 ans (2019-2024).

#### **6.4 Demande/Club du Lac Isidore**

**129-07-2019**

##### **Demande/Club du Lac Isidore.**

**CONSIDÉRANT** la réception de la correspondance de M. Pierre Boulanger, représentant du Club du Lac Isidore, ayant pour objet une demande de gravier et le passage de la gratte par un employé de la municipalité pour la route du Lac Isidore afin de la maintenir en bon état ;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Marilyn Fortin  
**Appuyé par :** Monsieur Jocelyn Caron  
**Et unanimement résolu : -**

**D'**acquiescer à la demande du Club du Lac Isidore en leur fournissant 3 voyages de gravier ainsi que le nivelage de la route du Lac Isidore par un employé de la municipalité.

### **7. Aménagement, urbanisme et développement**

#### **7.1 Demande/CPTAQ/Lot #5 032 595**

**130-07-2019**

##### **Demande/CPTAQ/Lot #5 032 595.**

**CONSIDÉRANT** la présentation d'une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui a pour objet d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, le lot 5 032 595 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de L'Islet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 032 595 est situé dans un îlot déstructuré de la zone agricole (volet 1) en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit annexer à cette demande une résolution à propos de la conformité en lien avec sa réglementation municipale ;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Pier-Alexandre Caron  
**Appuyé par :** Monsieur Philippe Mainguy  
**Et unanimement résolu : -**

**QUE** la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable et qu'elle ne contrevient aucunement aux règlements municipaux.

**QUE** le conseil municipal accepte d'appuyer la demande présentée par madame Dominique Morissette à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation de construire une résidence sur le lot 5 032 595.

#### **7.2 Vente/Terrains de la municipalité/Lots #6 260 280 et #6 317 947**

**131-07-2019**

##### **Vente/Terrains de la municipalité/Lots #6 260 280 et #6 317 947.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard est propriétaire des terrains identifiés par les lots # 6 260 280 et #6 317 947 ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. André Bonenfant a manifesté, par l'entremise d'une lettre, son intérêt à acquérir lesdits terrains afin d'y implanter son entreprise qui consiste en un centre de bouillage d'eau d'érable de grande capacité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite encourager la réalisation de ce projet innovateur et à la fine pointe de la technologie ;

**CONSIDÉRANT QUE**, de par sa résolution #116-06-2019, la municipalité a accepté d'accorder une aide financière à l'entreprise de M. André Bonenfant conditionnellement à l'acquisition par celle-ci desdits terrains et par la réalisation de son projet d'exploitation d'un centre de bouillage d'eau d'érable sur ce site ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est en accord avec la vente de ces terrains au coût équivalent à la valeur de l'évaluation municipale, soit 1 100 \$ pour le lot #6 260 280 et 15 900 \$ pour le lot #6 317 947 ;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Jocelyn Caron

**Appuyé par :** Monsieur Julien A. Caron

**Et unanimement résolu : -**

**QUE** la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard procède à la vente des terrains identifiés par les lots # 6 260 280, d'une superficie de 10 781,50 mètres carrés et #6 317 947, d'une superficie de 2 574,40 mètres carrés à l'entreprise 9088-6029 Québec inc. appartenant à M. André Bonenfant, au coût équivalent à la valeur de l'évaluation municipale, soit au montant de 17 000 \$ plus taxes.

**QUE** l'acquéreur assume les frais pour l'arpenteur et le notaire se rattachant à cette transaction.

**QUE** madame Denise Deschênes, mairesse ainsi que madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard le contrat à intervenir dans cette affaire.

## **8. Loisirs et culture**

### **8.1 Centre des Loisirs/Perron et escalier à refaire derrière la salle/Soumission**

132-07-2019

**Centre des Loisirs/Perron et escalier à refaire derrière la salle/Soumission.**

**CONSIDÉRANT QUE** le perron et l'escalier de la sortie de secours du côté est du Centre des Loisirs sont très détériorés et qu'ils ont besoin d'être refaits au complet ;

**CONSIDÉRANT QUE** les sorties de secours d'un édifice public doivent toujours être accessibles, sécuritaires et en excellent état ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a demandé une soumission à *Daniel Coulombe Construction inc.* pour l'exécution de ces travaux ;

**IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Marilyn Fortin

**Appuyé par :** Monsieur Pier-Alexandre Caron

**Et unanimement résolu : -**

**D'**octroyer le contrat à *Daniel Coulombe Construction inc.* pour la construction d'un perron et d'un escalier sur le côté est du Centre des Loisirs au coût de 4 200,00 \$ plus taxes tel que décrit sur sa soumission.

## **8.2 Fêtes du 175<sup>e</sup> /Annulation de la résolution #213-10-2018 et transfert de l'excédent affecté au 175<sup>e</sup>**

133-07-2019

### **Fêtes du 175<sup>e</sup> /Annulation de la résolution #213-10-2018 et transfert de l'excédent affecté au 175<sup>e</sup>.**

**CONSIDÉRANT QUE** les Fêtes du 175<sup>e</sup> de Saint-Cyrille-de-Lessard se dérouleront du 11 au 14 juillet 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté la résolution #213-10-2018 le 1<sup>er</sup> octobre 2018 afin d'autoriser la secrétaire-trésorière à payer les dépenses relatives au 175<sup>e</sup> et que, dans l'éventualité où il y aurait un manque à gagner pour le paiement des frais de fournisseurs, la municipalité s'engage à combler la différence ;

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis ce temps, un comité s'est formé pour la préparation de l'événement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité du 175<sup>e</sup> doit nécessairement être associé à un organisme légalement reconnu et inscrit au Registre des entreprises du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE**, par l'entremise d'une lettre, M. Jean-Pierre Thibault, président de l'O.T.J. de St-Cyrille, confirme que leur organisme est d'accord pour collaborer à l'organisation des Fêtes du 175<sup>e</sup> ;

**CONSIDÉRANT QUE** le profit de la vente de stylos, la location de tables au marché aux puces qui s'est tenu en juin 2018 et le profit de la soirée bal costumé qui a eu lieu le 3 novembre 2018 représentent du financement prévu pour les Fêtes du 175<sup>e</sup> ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains commanditaires ont fait leur chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard plutôt qu'au comité du 175<sup>e</sup> ;

### **IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Julien A. Caron  
**Appuyé par :** Monsieur Philippe Mainguy  
**Et unanimement résolu : -**

**D'annuler** la résolution #213-10-2018 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**DE** mandater l'O.T.J. de St-Cyrille à être le maître d'œuvre pour l'organisation des Fêtes du 175<sup>e</sup>.

**QUE** toutes les sommes afférentes aux Fêtes du 175<sup>e</sup> soient transférées à l'O.T.J. de St-Cyrille puisque cet organisme est en charge de l'événement.

## **8.3 Aménagement paysager/Fleurs/Édifice municipal**

134-07-2019

### **Aménagement paysager/Fleurs/Édifice municipal.**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite embellir la façade de l'Édifice municipal en y ajoutant des fleurs de chaque côté de l'entrée ;

### **IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Pier-Alexandre Caron  
**Appuyé par :** Madame Johanne Pelletier  
**Et unanimement résolu : -**

**DE** demander à Mme Marie-Claude Carbonneau, *Les Entreprises Bucoliques*, de prendre en charge l'aménagement paysager devant l'Édifice municipal.

#### **8.4 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés/Dépôt projet Cercle de Fermières**

135-07-2019

##### **Programme Nouveaux Horizons pour les aînés/Dépôt projet Cercle de Fermières.**

**CONSIDÉRANT** l'existence du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* dont les objectifs consistent à consolider l'autonomie des aînés, encourager les aînés à mettre en commun leur savoir, leurs compétences et leur expérience avec d'autres personnes au sein de la collectivité et rehausser le bien-être social des aînés et le dynamisme communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets communautaires déposés dans le cadre de ce programme sont admissibles à un financement pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ par organisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle de Fermières de Saint-Cyrille-de-Lessard a présenté un projet dans ce programme dans le but d'améliorer le local qu'il utilise au sous-sol de l'Édifice municipal (mise à niveau de l'éclairage, ajout d'un plafond suspendu et rénovation du plancher) et d'acquérir un nouveau métier à tisser ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard est tout à fait en accord avec le projet «Mise à niveau et adaptation des infrastructures intergénérationnelles» du Cercle de Fermières et le supporte dans sa démarche pour obtenir une aide financière ;

#### **IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Monsieur Jocelyn Caron  
**Appuyé par :** Monsieur Pier-Alexandre Caron  
**Et unanimement résolu : -**

D'entériner l'approbation et l'appui de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard pour le projet «Mise à niveau et adaptation des infrastructures intergénérationnelles» du Cercle de Fermières déposé dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*.

### **9. Subvention, cotisation & appui**

#### **9.1 La Fondation de La Maison d'Hélène/Demande de don**

136-07-2019

##### **La Fondation de La Maison d'Hélène/Demande de don.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de La Maison d'Hélène recueille des dons qui serviront à acheter des équipements médicaux pour améliorer les soins donnés aux bénéficiaires ;

#### **IL EST, PAR CONSÉQUENT,**

**Proposé par :** Madame Johanne Pelletier  
**Appuyé par :** Monsieur Philippe Mainguy  
**Et unanimement résolu : -**

D'autoriser la remise d'un don au montant de 110 \$ à la Fondation de La Maison d'Hélène, ce qui représente le choix #9 selon le programme de commandites.

### **10. Correspondance**

- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec :

Réduction de la capacité en charges du pont P-04058 sur le chemin Lessard Est.

- Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud :

Invitation à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi, 3 juillet 2019 à Montmagny.

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec :

Confirmation d'un montant de 774 701 \$, répartis sur cinq ans, à recevoir pour la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

- Madame Céline Allaire, citoyenne :

Demande de main-d'œuvre pour nettoyer la plate-bande située dans la côte de l'église, préparer la terre et installer les fleurs. Mme Allaire s'engage à faire les achats nécessaires.

Mme Denise Deschênes remercie Mme Allaire de s'être occupée de l'entretien de cette plate-bande durant toutes ces années. Il faudra trouver des bénévoles pour réaliser ces tâches.

## 11. Varia

Aucun sujet n'est ajouté.

## 12. Comptes payés et à payer.

### 12.1 Acceptation

137-07-2019

#### Acceptation des comptes.

**Il est proposé par :** Madame Johanne Pelletier  
**Appuyé par :** Monsieur Julien A. Caron  
**Et unanimement résolu : -**

D'adopter la liste des comptes payés et à payer datée du 2 juillet 2019 au montant total de 163 515,07 \$.

**QUE** cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

#### Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière par intérim certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

## 13. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

Il y a des interrogations à propos des achats pour la préparation des repas pour les Fêtes du 175<sup>e</sup>. Mme Denise Deschênes précise que le comité du 175<sup>e</sup> est indépendant du conseil municipal et qu'il faut adresser les questions en lien avec les Fêtes du 175<sup>e</sup> directement au comité. Les conseillers et conseillères municipaux ne partagent pas le choix des fournisseurs de ce comité.

## 14. Levée de la séance.

138-07-2019

#### Levée de la séance.

Il est proposé par madame Johanne Pelletier que la séance soit levée. Il est 20h05.

---

Denise Deschênes, mairesse

---

Carole St-Hilaire, d.g./secrétaire  
trésorière par intérim